



Le secrétariat académique du SNES-FSU
209, rue Nationale
59 000 Lille

à

Martine Aubry
Secrétaire Générale du Parti Socialiste

C'est à la secrétaire générale du Parti Socialiste et non à la candidate aux primaires que la section académique du SNES-FSU souhaite s'adresser.

En tant que syndicat majoritaire dans le second degré, nous portons les aspirations de la majeure partie d'une profession qui ne trouvent pourtant pas écho dans les programmes des partis politiques, en particulier celui du PS, contrairement aux revendications émises par de syndicats qui ne recueillent que 10 % aux élections professionnelles. Le PS peut-il continuer à creuser le fossé avec les personnels de l'Education nationale en restant sourd à nos propositions ?

Nous souhaitons par le biais de ce courrier solliciter une rencontre, mais aussi vous faire part de plusieurs points sur lesquels nous souhaitons un engagement clair de votre organisation politique. Ce courrier, ainsi que la réponse (ou l'absence de réponse) seront publiés sur notre site et envoyés à nos syndiqués (3800 pour la seule académie de Lille).

Nous serons certainement d'accord sur les constats désastreux concernant les effectifs par classe, les suppressions de postes, la dégringolade du pouvoir d'achat ou encore la mise sur le terrain des stagiaires sans formation, même si nous n'aurons pas forcément les mêmes solutions à proposer.

A la lecture du programme du PS, d'autres points, aussi importants, nous inquiètent :

- **Décentralisation et autonomie des établissements** : le SNES-FSU réaffirme avec force son opposition à toute mise en cause du caractère national du service public d'Education, il s'oppose donc à tout nouveau transfert de compétences aux régions et académies, à la régionalisation du recrutement, comme il s'oppose à l'autonomie des établissements. Les dégâts causés par loi LRU sur les universités avec leur mise en concurrence, comme les effets de la décentralisation sur les collèges et lycées qui ont abouti à rompre l'égalité de traitement entre les élèves sur l'ensemble du territoire, puis les conséquences de la déconcentration sur la gestion des personnels, nous confortent dans notre analyse, tout comme les libertés prises par notre rectrice par rapport aux textes nationaux régissant nos statuts pour nous imposer des heures de cours non rémunérés.

- **Rythmes scolaires et temps de travail des enseignants** : les rythmes scolaires sont une de nos préoccupations, nous militons pour un découpage qui ne repose pas sur des critères économiques mais bien sur les besoins de l'élève. Les propositions du rapport sur les rythmes scolaires n'obéissent pas à cet objectif, en particulier la diminution prévue de 15 jours de vacances permettant de supprimer quelques milliers de postes supplémentaires, sans pour autant améliorer la situation des élèves et de leurs familles (cette mesure accentuera l'absentéisme, mettra en difficulté les regroupements familiaux et les parents qui se voient imposer leurs dates de congés par l'entreprise). Cette proposition est également inacceptable pour le corps professoral dont le temps de service n'a pas été revu depuis 1950 (horaires calculés sur une base de 40 h/semaine),

alors que l'ensemble des salariés passait progressivement à 35 h et gagnait 3 semaines de congés payés. La diminution de 15 jours de vacances et la mise en place d'un zonage serait aussi l'occasion de faire disparaître le baccalauréat comme examen terminal, national et anonyme, premier grade universitaire.

- **Baccalauréat** : au nom de l'égalité de traitement des élèves sur l'ensemble du territoire national, le SNES-FSU s'oppose à toute tentative de le faire passer en contrôle continu et local, ce qui le décrédibiliserait et entraînerait de facto une sélection à l'entrée dans le supérieur.

- **Service des enseignants et revalorisation des métiers** : le SNES-FSU revendique une baisse du temps de service des personnels pour les raisons déjà évoquées, mais aussi pour rendre attractives des professions qui ne le sont plus (la revalorisation devant se faire conjointement à l'amélioration des conditions de travail pour cela). Il s'oppose à toute forme d'annualisation, le service devant rester défini hebdomadairement. Les enseignants du second degré, très attachés à la discipline qu'ils ont choisi d'enseigner, n'envisagent pas d'être bivalents. Chaque enseignant du premier ou du second degré doit garder sa spécificité. Le SNES-FSU réclame également un rattrapage salarial pour tous les échelons, à la hauteur des responsabilités qui nous sont confiées et du niveau de recrutement et de qualification nécessaire pour accéder à nos statuts.

- **La mise en place des compétences et de leur évaluation par un livret** en fin de cycle du primaire et du collège aboutit à la dévalorisation des disciplines et à une école à deux vitesses où les enfants des milieux défavorisés sont cantonnés au socle commun, ce qui n'est pas acceptable.

- Le SNES-FSU est favorable au **maintien de 3 voies de réussite post-collège** (générale, technologique et professionnelle). La voie professionnelle en particulier doit être revalorisée au détriment de l'apprentissage précoce pour lequel les études récentes montrent toutes les limites.

- Enfin, la FSU revendique la **création de services d'orientation** distincts pour la formation des élèves et étudiants d'une part et des adultes d'autre part, afin que l'orientation scolaire ne soit pas confondue avec l'orientation professionnelle.

Nous restons à votre disposition pour une rencontre ou tout complément.

A Lille, le 3 octobre 2011

Pour le SNES académique

Karine BOULONNE